

Libertés académiques : peu de progrès !



La liberté académique est toujours malmenée à travers le monde.

En ce mois de février 2020, s'est tenue, à Bruxelles, la réunion du HERSC, le *Higher Education and Research Standing Committee*, qui dépend du Comité Syndical de l'Éducation, CSE, partie européenne de l'Internationale de l'Éducation. Ce comité, qui se réunit deux fois par an, traite de nombreuses thématiques, en particulier en lien avec le Processus de Bologne, la prochaine réunion ministérielle se tiendra à Lisbonne début décembre 2020. Les deux thèmes spécifiques étudiés lors de notre réunion de deux jours concernent la solidarité et les libertés académiques.

Pour Sup'Recherche-UNSA, Christine Roland-Lévy faisait partie des représentants d'organisations syndicales de l'enseignement supérieur et de la recherche de 21 pays. Les échanges ont été forts riches entre les membres de ces différents pays qui, bien souvent, ne connaissent rien du « confort » dont nous

jouissons dans l'enseignement supérieur et la recherche en France. En Albanie, par exemple, il n'y a que des contractuels de 2 à 6 ans, renouvelables une fois ; en Roumanie, les retraites sont les plus faibles d'Europe, avec environ 250€ par mois pour les enseignants-chercheurs, mais cela devrait s'améliorer prochainement avec le projet de « monter » jusqu'à 800€ par mois pour l'équivalent MC...

Dans ces contextes, échanger sur la liberté académique implique d'abord d'écouter les collègues des pays dans lesquels la liberté académique n'existe pour ainsi dire pas... Je prendrai ici deux exemples de membres du HERSC, auxquels on ajoutera un exemple chinois :

- Le premier exemple concerne la Turquie, où il suffit de s'exprimer sur un thème « politique » pour que ses papiers d'identités, soient confisqués ; signer une pétition pour la paix vous conduit en prison, etc.
- Le deuxième cas est celui de la Hongrie où récemment tous les laboratoires de recherche traitant de thématiques qui ne conviennent pas au gouvernement, comme le genre, sont tout simplement supprimés ; d'autres équipes ne sont pas encouragées à poursuivre leurs travaux de recherche et se voient supprimer tout financement...
- Le troisième cas est celui de la Chine qui organise des congrès internationaux avec un droit de regard du Parti : tout abstract soumis qui touche à l'un des nombreux thèmes interdits, comme Hong Kong, Taiwan ou le Tibet, mais aussi à de nombreux thèmes de recherche plus classiques qui ne sont pas admis, sont donc rejetés d'office.

En comparaison, on ne peut que se réjouir de pouvoir encore en France disposer d'une liberté qui nous permet d'enseigner et de faire de la recherche sur les thèmes que l'on choisit, et nous devons tout faire pour que cela continue chez nous, y

compris avec des moyens pour les thématiques moins porteuses...
Et cela sans oublier l'importance de la solidarité à avoir
pour nos collègues de tous les pays dans lesquels l'idée même
de liberté académique n'existe pas...